



Le 24 octobre 2016

## **Déclaration commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada concernant le renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation**

L'objectif premier de la politique monétaire au Canada est de favoriser la prospérité économique et financière du pays en contribuant à une croissance économique soutenue, à la progression de l'emploi et à l'amélioration du niveau de vie. L'expérience a clairement montré que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est de maintenir l'inflation à un niveau bas et stable, ce qui permet de préserver la confiance dans la valeur de la monnaie.

Il y a 25 ans, soit en 1991, le Canada a adopté un régime de ciblage de l'inflation pour le guider dans la formulation de sa politique monétaire. Depuis, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) est descendue et s'est maintenue à un niveau avoisinant 2 %, et ne s'est jamais inscrite de façon durable en dehors de la fourchette de maîtrise de l'inflation allant de 1 à 3 %. La production réelle s'est accrue en moyenne de près de 2 1/2 % par an et la tenue du marché du travail s'est améliorée. En outre, l'inflation, la croissance du PIB réel, le taux de chômage et les taux d'intérêt ont affiché une volatilité bien inférieure.

Cette amélioration des résultats macroéconomiques a été favorisée par l'engagement pris de concert par le gouvernement du Canada et la Banque du Canada à l'égard de la cible d'inflation, lequel a aidé à ancrer les attentes d'inflation et rendu plus stable le contexte économique dans lequel les Canadiens prennent leurs décisions en matière d'investissement et de dépenses.

Ces dix dernières années, l'économie mondiale a subi des chocs majeurs sur les plans économique et financier. Les autorités monétaires ont considérablement étendu les limites de leurs instruments d'intervention afin de combattre la faiblesse persistante, de se prémunir contre la déflation, d'assurer un meilleur fonctionnement du système financier et de rétablir la confiance. En raison de ces difficultés, les cadres de politique monétaire ont eux-mêmes été scrutés à la loupe.

Le régime flexible de ciblage de l'inflation de la Banque du Canada a continué de faire ses preuves tout au long de cette période. La crédibilité bien établie de ce régime a renforcé la confiance des Canadiens dans le fait que la Banque continuera d'atteindre la cible d'inflation, et a contribué au soutien de l'économie canadienne au cours des périodes difficiles. Ces avantages continuent d'être observés dans la foulée du choc mondial des prix des produits de base; ils permettent à la politique monétaire d'appuyer l'ajustement complexe qui s'opère au sein de l'économie canadienne tout en maintenant la stabilité générale des prix.

À la lumière de ces résultats, le gouvernement du Canada et la Banque du Canada ont convenu de renouveler la cible d'inflation selon les termes suivants :

- la cible continue d'être définie en fonction du taux d'augmentation sur douze mois de l'IPC global;

- elle demeure fixée à 2 %, le point médian d'une fourchette qui va de 1 à 3 %;
- la nouvelle entente porte également sur une période de cinq ans, qui prendra fin le 31 décembre 2021.

La Banque poursuivra ses recherches en vue d'améliorer le cadre de conduite de sa politique monétaire. Avant la fin de 2021, le gouvernement et l'institution dresseront un bilan de la période écoulée et des indications fournies par ces recherches, et détermineront le cadre approprié pour les années suivantes.

L'engagement pris par le gouvernement et la Banque à l'égard de la cible de maîtrise de l'inflation permettra aux Canadiens de continuer à jouir des avantages que procure, sur le plan économique et social, un taux d'inflation bas, stable et prévisible, et affermira la confiance dans les perspectives économiques du pays au cours des années à venir.